



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 mars 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11400-2018, ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 11230-2016, CONCERNANT LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE  
LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 6 mars 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier